



HAL
open science

Quelques réflexions sur le traitement féminin de la strangurie à partir d'une fiche de malade des Épidémies (Hippocrate, Épidémies VII c. LXIV)

Marion Bonneau

► To cite this version:

Marion Bonneau. Quelques réflexions sur le traitement féminin de la strangurie à partir d'une fiche de malade des Épidémies (Hippocrate, Épidémies VII c. LXIV). T. Marti Casado et Maria Savva. Le traitement. De la notion physique à ses représentations métaphoriques dans l'Antiquité gréco-romaine classique et tardive. Actes de la journée doctorale tenue à la Maison de la Recherche (Paris) le 17 février 2017, 2019. hal-03906312

HAL Id: hal-03906312

<https://hal.science/hal-03906312>

Submitted on 19 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quelques réflexions sur le traitement féminin de la strangurie à partir d'une fiche de malade des *Épidémies* (Hippocrate, *Épidémies VII c. LXIV*)

Marion Bonneau¹

Introduction : les études de genre face à la médecine hippocratique

Pourquoi parler d'un traitement féminin, à propos, qui plus est, d'une maladie que l'on retrouve dans l'ensemble du *Corpus hippocratique*, et dont on pourrait du même coup supposer qu'elle affecte plusieurs types de patients, tous sexes confondus ? C'est que les auteurs hippocratiques, en consacrant une part importante de leurs écrits aux maladies gynécologiques – aux « maladies des femmes » selon la terminologie ancienne, c'est-à-dire en fait essentiellement aux maladies de la matrice – ont prêté le flanc à différents soupçons. Au premier rang de ceux-ci le questionnement initié par les études de genre anglo-saxonnes², que l'on peut reformuler de la manière suivante : y a-t-il une proximité spécifique de la femme avec la maladie en raison de son anatomie ? Vaste interrogation, qui en appelle d'autres, par exemple celle qui consiste à se demander si, dans le traitement qu'il propose, le médecin hippocratique se comporte différemment selon qu'il a affaire à un patient homme ou à une patiente femme. Dans cet article, l'importance du critère du sexe du patient dans les choix thérapeutiques du médecin sera ainsi questionnée, à partir d'un cas. En effet, le sexe du patient semble chez certains commentateurs du *Corpus hippocratique* constituer un critère important, mais l'était-il à ce point chez les auteurs hippocratiques, qui considéraient également l'âge ou la catégorie sociale, par exemple³ ?

La classification des malades apparaît de manière tout à fait frappante, au sein du *Corpus hippocratique*, dans les *Épidémies*, un ensemble de traités rédigés entre la fin du v^e et le milieu du iv^e siècle avant J. -C., et qui répertorie, sous forme de constitutions climatiques ou de fiches nosologiques individuelles, les maladies générales⁴ à avoir sévi un temps donné sur un territoire donné.

Le cas de la femme d'Aspasios (*Épidémies VII c. LXIV*) : une patiente atteinte de strangurie

¹ *La patiente-femme dans la Collection hippocratique en dehors des traités gynécologiques*, thèse en cours depuis septembre 2013, sous la direction de Paul Demont, à Sorbonne Université (Paris IV), ED 1, UMR 8167 « Orient et Méditerranée », équipe de « Médecine grecque ». Mes remerciements vont à V. Boudon-Millot, D. Gourevitch et A. Guardasole pour leurs remarques et suggestions éclairantes lors de la présentation orale de cet exposé.

² Concernant les travaux anglo-saxons qui proposent une lecture de la médecine hippocratique fondée sur le genre - particulièrement de la gynécologie -, voir notamment Dean-Jones 1994, Hanson 1989 ou King 1998. Pour une analyse d'un chapitre d'*Épidémies VI* dont se sont emparées les études de genre, voir, par l'auteur du présent article, Bonneau 2017.

³ Langholf 1990, p. 194-205.

⁴ Par maladie générales, la nosologie hippocratique entend les maladies dues au climat, par opposition aux maladies individuelles, imputables au régime de l'individu.

Dans cette perspective, une fiche de malade extraite du traité *Épidémies VII a* attiré notre attention⁵ :

1 Τῆ Ἄσπασίου ὀδόντος δεινὸν ἄλγημα καὶ γνάθου. 2 Καστόριον καὶ πέπερι διακλυζομένη καὶ κατέχουσα ἐν τῷ στόματι ἀνήκε· καὶ στραγγουρικὸν αὐτῇ ἀνήκε προσθεμένη τὸ ἄλευρον τὸ ζῦν τῷ ῥοδίνῳ. 3 Τὰς ἀφ' ὑστερέων κεφαλαλγίας καστόριον παύει· τὰ πλεῖστα τῶν ὑστερικῶν αἰ φῦσαι· σημεῖον οἱ ἐρευγμοὶ καὶ οἱ περὶ γαστέρα ψόφοι καὶ ἐπάρματα ὄσφύος καὶ περὶ νεφροὺς ἀλγήματα καὶ ἰσχία. 4 Καὶ ἐγκελευκισμένος μέλας ἢ ἀρωμάτων τρίτον μέρος, ἀλεύρου δύο ἐν οἴνῳ εὐώδει ἐψηῆσαι λευκῶ, ἐπ' ὀθόνιον ἐπιχέοντα, ἐπαλείψαντα, καταπλάσσειν ἐπὶ τῆς γαστρὸς ἀλγήματα ὑστερικά.⁶

La femme d'Aspasios souffre à la fois d'un mal aux dents ainsi qu'à la mâchoire, et de strangurie, sans que l'on sache plus avant la temporalité des deux phénomènes. Si l'on regarde du côté d'ouvrages hippocratiques qui traitent de maladies communes aux deux sexes, la strangurie se manifeste de deux manières : elle consiste ou bien en la suppression pure et simple des urines⁷ ou bien en l'émission douloureuse, parfois même abondante, d'urines, rouges, avec du pus ou des grumeaux, accompagnées par des douleurs au bas-ventre⁸. Elle peut constituer une maladie à part entière, ou n'être que le symptôme d'une autre pathologie. Enfin, on la retrouve dans les *Épidémies*, à de multiples reprises dans les traités que nous qualifions volontiers à titre personnel de généraux, mais – ce qui peut paraître surprenant pour une affection commune aux deux sexes – à de très nombreuses reprises également dans les traités gynécologiques. En effet, conformément à ce que l'on attend de traités consacrés aux « maladies des femmes », seul un petit nombre d'affections qui sont mentionnées dans le reste du *Corpus hippocratique* s'y retrouvent, et inversement. Est-ce alors la même maladie qui apparaît dans les ouvrages de gynécologie ? Toujours est-il que, peut-être en raison des caractérisations généralistes qui existent dans le reste du *Corpus hippocratique*, les auteurs de gynécologie ne proposent pas de sémiologie pour la strangurie. Certains sont alors tentés de la définir en relation étroite avec la gynécologie hippocratique, ainsi Florence Bourbon, qui écrit : « Les patients atteints de cette pathologie éprouvent de la difficulté à uriner en raison de la pression exercée sur la vessie par les organes voisins⁹. ». Sous couvert de concerner l'ensemble des patients, il s'agit d'une description qui fait appel à une réalité gynécologique bien précise : lorsque, pour diverses raisons, la matrice se déplace à l'intérieur du corps de la femme, elle fait en effet pression sur la vessie et entraîne chez la patiente la strangurie. De sorte

⁵ HP, *Epid. VII c. LXIV*, édit. Jouanna 2003, p. 89-90. Signalons qu'il existe une rédaction parallèle en HP, *Epid. V c. LXVII*, édit. Jouanna 2003, p. 30, mais celle-ci s'arrête avant la mention de la strangurie, nous ne l'intégrons donc pas dans notre commentaire.

⁶ Nous reproduisons le texte de la Collection des Universités de France (HP., *Epid. VII*, édit. Jouanna 2003, p. 89-90), dont nous réservons pour l'instant la traduction.

⁷ HP, *Coac. c. 579*, édit. Littré V, 1846, p. 718.

⁸ HP, *Epid. I c. 4*, édit. Littré II, 1840, p. 632 ; HP., *Aph.*, quatrième section, c. 80, édit. Littré IV, 1844, p. 530 = septième section, c. 39, *ibidem*, p. 588.

⁹ HP, *Nat. Mul.*, édit. Bourbon 2008, p. 118.

qu'on peut y voir en réalité la manifestation gynécologique de la maladie telle qu'elle est présentée sans distinction de sexes, dans les traités généraux.

Dans la perspective d'étude qui est la nôtre, la strangurie bénéficie d'un statut privilégié, puisque le *Corpus hippocratique* en présente un éventail suffisamment large pour permettre de décider de l'existence ou non d'un traitement sexuellement différencié concernant une pathologie susceptible d'affecter les femmes comme les hommes¹⁰. Nous voyons que la zone affectée par la strangurie entretient une proximité patente avec les maladies gynécologiques, ce qui pourrait constituer un début d'explication concernant la particularité évoquée.

Le cas de la femme d'Aspasios (*Épidémies VII c. LXIV*)

Le traitement mis en place : *Une application interne ?*

Pour revenir à l'histoire de la femme d'Aspasios, le fait qu'elle figure dans un ouvrage que nous appelons général et qu'elle expose chez une patiente femme une maladie a priori commune aux deux sexes, mais qui existe également dans les traités gynécologiques, rend son cas digne d'intérêt, notamment du côté de la thérapie mise en place¹¹. L'auteur-médecin note en effet que la strangurie fut soulagée par une application constituée de farine avec de l'huile de rose, αὐτῆ ἀνήκε προσθεμένη τὸ ἄλευρον τὸ ξὺν τῷ ῥοδίνῳ¹². Ce traitement a de quoi interroger, à plusieurs titres. Avant que d'en mesurer la portée, il convient de procéder à son identification. Les ingrédients, la farine et l'huile de rose ou le parfum aux roses, sont relativement simples à reconnaître. Le second nous interpelle car il est particulièrement indiqué en gynécologie ; que les auteurs emploient l'adjectif ῥόδιος¹³ ou le substantif ῥόδον, le constat est sans appel : il s'agit d'une substance qui apparaît abondamment dans le corpus gynécologique¹⁴, et même quasi exclusivement puisque le texte d'*Épidémies VII* dont nous parlons constitue la seule occurrence d'un remède à base de rose figurant dans un traité que nous qualifierions de général. Mais c'est avant tout l'utilisation du remède qui nous intéresse. En effet, l'auteur emploie le verbe προστίθημι, bien connu du *Corpus hippocratique*¹⁵, qui recoupe des réalités variables autour de la notion d'application. En gynécologie, le

¹⁰ Signalons qu'une étude sur la strangurie hippocratique existe déjà, mais elle n'aborde pas l'affection sous l'angle de la différence des sexes, ni sous celui de la comparaison entre la strangurie telle qu'elle apparaît – à de nombreuses reprises –, dans les traités gynécologiques et le reste du *Corpus* (López-Férez 1990). Nous lui devons d'avoir établi le relevé précis des occurrences de la strangurie dans l'ensemble du *Corpus Hippocratique*.

¹¹ Il existe une autre patiente en proie à la strangurie dans les *Épidémies*, mais nous ne la commentons pas ici, en raison de l'absence de traitement (HP, *Epid. II*, édit. Littré V, 1846, p. 90).

¹² HP, *Epid. VII*, édit. Jouanna 2003, p. 89.

¹³ À côté de l'adjectif, il faut sous-entendre ou bien le substantif μύρον ou bien le substantif ἔλαιον. Voir à ce sujet édit. Bourbon 2008, p. 213.

¹⁴ Pour des applications gynécologiques qui contiennent un produit à base de roses, voir par exemple, HP, *Nat. Mul.*, édit. Bourbon 2008, p. 11, 33, 38, 42, 77, 83, 89, 90. Dans le reste du corpus gynécologique, voir notamment HP, *Mul. I-III*, édit. Littré VIII, 1853, p. 90, 172, 292, 336, 340, 380, 436, 450, 502. Il s'agit d'une liste étoffée, mais non exhaustive.

¹⁵ Ed. Kühn et Fleischer 1989, p. 700 pour πρόσθετος, ον, p. 703 et p. 704 pour προστίθημι.

terme προσθέτον, ou encore πρόσθεμα, désigne ainsi la plupart du temps une application interne, c'est-à-dire une préparation renfermée dans un tissu, ou simplement le tissu imbibé d'une substance, que l'on introduit dans le vagin. On parle dans ce cas de pessaires. De manière générale, dans le corpus tout entier, les applications les plus fréquentes sont externes, c'est-à-dire qu'il y a contact direct d'une préparation avec une partie du corps, à l'aide d'éponges mouillées, de linges chauds et humides, ou encore de cataplasmes. Toute la question est alors de savoir à quel usage précis l'auteur de la fiche d'*Épidémies VII* fait référence, car de l'identification de la pratique découle l'interprétation. Nous disposons de plusieurs éléments de contexte : en premier lieu, nous avons affaire à une femme, ainsi qu'à un ingrédient réservé à la médecine des femmes ; ces éléments peuvent nous faire pencher en faveur d'une utilisation interne du produit. D'un autre côté, même si les ingrédients sont utilisés en gynécologie, l'affection concerne bien les deux sexes. Cependant – nous l'avons vu – elle apparaît aussi dans les traités gynécologiques. Par ailleurs, la formulation pose question : en effet, le doute est rarement permis lorsque l'auteur-médecin emploie les substantifs neutres προσθέτον ou πρόσθεμα ; en revanche, nous avons affaire ici à une tournure verbale qui peut faire hésiter. Il semble plus fréquent pour les auteurs d'utiliser simplement le verbe lorsqu'ils veulent parler d'un usage externe. Par exemple, au c. II de *Nature de la femme*, il paraît peu discutable que ce soient des applications externes qui sont recommandées quand il est écrit : « Appliquer des compresses tièdes là où se situe la douleur »¹⁶. À titre de comparaison, c'est au contraire le substantif qu'on trouve dans le catalogue de recettes qui présente sans conteste des pessaires, comme en témoignent les nombreuses indications concernant l'insertion du produit¹⁷. Cependant, cette répartition n'est pas systématique. Ainsi, de notre point de vue, le c. VII du même traité évoquerait davantage une préparation à insérer dans le vagin de la patiente, malgré la présence du verbe à l'impératif¹⁸. On voit par conséquent que le grec seul, προσθεμένη, même s'il pourrait nous faire pencher pour une application externe, ne peut suffire pour trancher. C'est donc le contexte de la fiche LXIV d'*Épidémies VII* qu'il faut analyser. Deux points attirent notre attention. Tout d'abord, de la farine intervient dans la préparation. La répétition de l'article neutre devant la tournure prépositionnelle, τὸ ἄλευρον τὸ ξὺν τῷ ῥοδίνῳ, suggère qu'il s'agit peut-être d'un médicament connu par les médecins, dont il n'est pas nécessaire de préciser plus en détails les modes de préparation ou d'administration. On s'attendrait alors à le retrouver dans les traités gynécologiques puisque la deuxième substance

¹⁶ HP, *Nat. Mul.*, édit. Bourbon 2008, p. 3 : Χλιάσματα προστιθέναι ἢ ἂν ἡ ὀδύνη <ἐχη.

¹⁷ HP, *Nat. Mul.*, édit. Bourbon 2008, p. 38-42 : Προσθετὰ δριμέα.

¹⁸ HP, *Nat. Mul.*, édit. Bourbon 2008, p. 10 : προσθέσθω τὸ Αἰγύπτιον ἔλαιον ἐν εἰρίῳ (« qu'elle s'applique l'huile d'Égypte avec de la laine »). Le traitement intervient à mi-parcours pour un orifice matriciel replié, qui entraîne une aménorrhée ainsi que des douleurs au bas-ventre et aux lombes. La présence de la laine, la zone affectée ainsi que la durée du traitement – une nuit – peuvent faire penser à une application interne. Peut-être qu'un travail à venir consisterait, pour une plus grande lisibilité des pratiques médicales, à harmoniser les traductions, en choisissant systématiquement l'appellation de « pessaires » pour ce qui aura été identifié comme une application interne.

mentionnée n'apparaît pas ailleurs dans le *Corpus hippocratique*¹⁹. Pour autant, aucune identification n'est possible dans l'ensemble constitué par *Maladies des femmes I, II* et *Femmes stériles*. On peut en revanche repérer certaines similitudes avec une recette d'application présente dans *Nature de la femme*²⁰. On y retrouve les deux substances principales, la farine et le parfum aux roses, même si d'autres ingrédients entrent en compte. La finalité thérapeutique est celle de la purgation, ce qui pourrait convenir dans le cas d'une patiente souffrant de strangurie comme la femme d'Aspasios ; cependant, plusieurs éléments de la fiche d'*Épidémies VII* semblent insister davantage sur la douleur : le médecin commence par évoquer le mal de dents, puis les maux de tête en provenance de la matrice, les douleurs provoquées par les vents dans la matrice, pour finir par la mention des douleurs de ventre en général dues à l'utérus. Là encore, tout est question d'interprétation : le remède proposé vise-t-il avant tout à attirer le fluide retenu – ici l'urine –, auquel cas une thérapie purgative serait toute indiquée ? Ou bien l'accent porte-t-il sur le soulagement de la douleur ? Le mode d'administration déterminera la propriété attribuée aux produits utilisés. Il est donc finalement assez difficile de savoir à quel point l'auteur d'*Épidémies VII* a eu recours à un savoir pharmacologique gynécologique recensé dans *Nature de la femme*, dans lequel il aurait puisé en connaissance de cause. Pour en revenir à la farine qui constitue en partie l'application, il est intéressant de constater que cet ingrédient n'apparaît jamais dans les différents catalogues de pessaires présents dans le corpus gynécologique²¹. De plus, la farine réapparaît à la fin de la fiche, dont le discours a dérivé vers des généralités concernant les maladies de la matrice. Pour les douleurs au ventre dues à l'utérus, une recette de cataplasme est proposée, dans laquelle la farine sert de liant pour la texture voulue. Enfin, il n'est pas non plus inintéressant de regarder la fiche suivante (*Épidémies VII LXV*²²) qui présente à nouveau – dans un contexte bien différent – un traitement en forme de cataplasme.

Une application externe

Ces différents arguments conduisent à identifier le remède proposé à la femme d'Aspasios pour traiter sa strangurie comme appartenant à la catégorie des

¹⁹ Il faut préciser à cette occasion que les réflexions sur la pharmacologie hippocratique, notamment dans la perspective des études de genre, sont quelque peu biaisées par le fait que la majeure partie des recettes figure dans le corpus gynécologique. Sur ce point, voir Totelin 2009.

²⁰ HP, *Nat. Mul.* CIX. 16, édit. Bourbon 2008 : [...] Προσθετόν καθαρτικόν· ἄλευρον σητάνιον, σμύρνης ὄσον τριώβολον, κρόκου τὸ ἴσον, καστορίου ὀβολόν, ταῦτα τρίψας ἐν μύρῳ ῥοδίνῳ προσθέσθω [...] («[...] Application purgative : farine nouvelle, trois oboles de myrrhe, une égale quantité de safran et une obole de castoréum, que vous aurez broyés, avec du parfum aux roses ; que la malade se l'applique [...] »).

²¹ Voir par exemple HP, *Nat. Mul.* XXXII, édit. Bourbon 2008, p. 38-42, XCVII (p. 82-83) ; HP, *Mul. I* 74, édit. Littré VIII, 1853, p.154-160 ; 75 (p. 162-170) ; 78 (p. 178-180) ; 81 (p. 202) ; 84 (p. 204-210) ; HP, *Mul. II* 196, édit. Littré VIII, 1853, p. 378-380 ; HP, *Mul. III* 235, *ibidem*, p. 450. Parmi ces très nombreuses occurrences, un seul catalogue présente une unique recette de pessaire contenant de la farine (*Mul. II* 205, édit. Littré VIII, p. 392). Compte tenu des autres applications détaillées dans le chapitre, il ne fait pas de doute qu'il s'agit bien d'un pessaire.

²² HP, *Epid. VII LXV*, édit. Jouanna 2003, p. 90.

applications externes plutôt qu'internes. En effet il contient comme ingrédient de base de la farine, à l'instar de plusieurs applications externes mentionnées en gynécologie²³. De plus, la mention finale d'un cataplasme élaboré avec de la farine pour les douleurs utérines invite à relire le début de la fiche dans cette perspective. Enfin, jamais dans l'ensemble du *Corpus hippocratique* la strangurie ne fait l'objet d'une thérapie par pessaire, évidemment pas pour les patients de sexe masculin²⁴, mais – ce qui est bien plus étonnant – pas non plus pour les femmes souffrant de strangurie en contexte gynécologique²⁵. Il serait ainsi surprenant que les *Épidémies* présentent un remède typiquement gynécologique et pourtant absent des traités concernés s'agissant de la strangurie.

Que faire alors finalement de l'huile de rose, exclusivement réservée à la gynécologie, et connue pour ses évidentes caractéristiques odorantes ? C'est peut-être ce dernier point qui a poussé J. Jouanna à traduire le verbe προσίθημι par « pessaire », ainsi qu'à interpréter avec M. D. Grmek le remède comme une pratique spécifiquement gynécologique : « La bonne odeur du pessaire (due ici à l'huile de rose) est censée attirer l'urine, comme ailleurs elle est censée attirer la matrice »²⁶. Ils font en effet référence à un processus très familier des traités gynécologiques, dès qu'il s'agit de provoquer une purgation dont l'absence est considérée comme pathologique, au point que l'on a pu parler à ce sujet de thérapie par les odeurs. On peut néanmoins envisager qu'une autre propriété de l'huile de rose serait ici en jeu, et qu'elle s'accorderait mieux avec l'application en forme de cataplasme, à savoir son pouvoir jugé antalgique. On retrouve en effet souvent associé à la mention de fortes douleurs un remède à base de roses²⁷. Même si ce point n'est pas le plus fréquemment invoqué et s'il existe en plus de l'utilisation odorante une utilisation émolliente ou assouplissante tout aussi fréquente, il est facile d'imaginer les douleurs provoquées par la strangurie, d'autant plus que l'auteur-médecin rapporte juste avant de manière explicite celles qu'engendre le mal de dents, soulagé grâce au bain de bouche proposé²⁸. Nous proposons à présent de reprendre la traduction élaborée par J. Jouanna en la modifiant très légèrement, sur le point qui nous a occupé :

²³ Voir par exemple la recette de cataplasme pour une inflammation de l'utérus post-partum en *Nat. Mul.* XXVII, édit. Bourbon 2008, p. 26, ou celle pour traiter un écoulement rouge en *Mul. II* 193, édit. Littré VIII, 1853, p. 374.

²⁴ Seul un passage du traité *Des Fistules*, qui concerne vraisemblablement les deux sexes puisqu'il est consacré à l'inflammation du rectum – responsable notamment de la strangurie – mentionne des applications chaudes, ou des suppositoires, c'est-à-dire des modes de traitement proches de celui qui nous occupe, mais il ne s'agit pas à proprement parler de pessaires (HP, *Fist.*, édit. Joly 1978, p. 141-142).

²⁵ Voir plus loin, p. 24 et suivantes.

²⁶ HP, *Epid. VII*, édit. Jouanna 2003, p. 233. Il aurait pu ajouter : ou le sang (des règles, des lochies).

²⁷ Par exemple, en HP, *Nat. Mul.* XLVIII 2, édit. Bourbon 2008, p. 64, il est conseillé d'oindre la tête de la patiente avec du parfum aux roses dans le cas de fortes douleurs aux vaisseaux sous les yeux et à ceux du nez, provoquées par un mouvement de l'utérus vers la tête. Bien entendu, l'interprétation selon la thérapie des odeurs peut s'appliquer ici également.

²⁸ HP, *Epid. VII*, édit. Jouanna 2003, p. 89 : [...] Καστόριον καὶ πέπερι διακλυζομένη καὶ κατέχουσα ἐν τῷ στόματι ἀνήκε [...]. Il est d'ailleurs remarquable que ce soit le même verbe qu'on retrouve pour le soulagement de la strangurie, mais avec une construction différente, selon la leçon choisie par l'éditeur, qui ne place pas la patiente en position de sujet, mais la maladie (*ibidem*, p. 233, note 8).

1 Chez la femme d'Aspasios, terrible mal de dent et à la mâchoire. 2 En se baignant avec du castoréum et du poivre, et en conservant le remède dans la bouche, elle fut soulagée ; et la strangurie se relâcha chez elle par l'application de la préparation de farine avec l'huile de rose. 3 Le castoréum fait cesser les maux de tête provenant de la matrice. La plupart des affections de la matrice sont causées par les vents ; le signe en est les éructations, les bruits dans le ventre, les gonflements des lombes et les douleurs dans la région des reins et des hanches. 4 Du vin rouge sorti de l'état de moût ou un tiers d'aromates, deux tiers de farine à faire bouillir dans du vin blanc odorant, verser le tout sur un linge, étaler et appliquer en cataplasme pour les douleurs du ventre dues à l'utérus.

Un traitement sexuellement indifférencié ?

Pour formuler une première conclusion, il semble qu'il soit de prime abord tentant de voir dans le traitement féminin de la strangurie tel que la fiche LXIV d'*Épidémies VII* le présente un exemple de traitement sexué, autrement dit une illustration du fait que certains médecins, face à une affection commune aux deux sexes, traiteraient la femme différemment, en portant leur regard vers son anatomie génitale, et ce d'autant plus que l'affection en question concerne la zone traitée par le corpus gynécologique. Il ne s'agit pas de nier la proximité de ce chapitre avec la gynécologie hippocratique, compte tenu à la fois du sexe de la patiente, de la zone corporelle affectée et de l'ingrédient utilisé. Mais nous voudrions replacer le traitement de la femme d'Aspasios dans le contexte des *Épidémies*, qui, face à une maladie que nous qualifions de commune aux femmes et aux hommes, ne paraît pas faire grand cas de la différence des sexes.

Le traitement de la strangurie est-il le même selon qu'il apparaisse dans l'ensemble gynécologique ou non ?

Confrontons le traitement de la strangurie dans les traités dits généraux – dont font partie les *Épidémies* – et dans les traités gynécologiques. Autrement dit – d'après le chapitre qui nous occupe – est-on ou non en droit de penser que la femme en proie à la strangurie serait finalement plus proche de la femme en proie à des désagréments gynécologiques que de l'homme en proie à la même maladie ?

Nous avons vu que la strangurie apparaît à de nombreuses reprises dans les traités gynécologiques, à l'inverse de bon nombre d'affections communes aux deux sexes. Concernant les conditions d'apparition de la maladie, l'anatomie génitale féminine est, sans surprise, omniprésente quand la maladie est abordée dans ces traités. Pour le dire rapidement, une ulcération de la matrice²⁹, des aphtes dans les parties génitales³⁰, mais surtout certains déplacements de la matrice³¹ peuvent être à l'origine de la strangurie. Parmi ces étiologies, les traités *Nature de la femme* et

²⁹ HP, *Mul.* I 90, Littré VIII, 1853, p. 216.

³⁰ HP, *Mul.* I 90 ; *Mul.* II 210, édit. Littré VIII, 1853, p. 406.

³¹ Par exemple contre la hanche (*Nat. Mul.* VIII 4, édit. Bourbon 2008, p. 11), au milieu des lombes (*Nat. Mul.* XIV, édit. Bourbon 2008, p. 17 = *Mul.* II 131, édit. Littré VIII, 1853, p. 276), ou encore sur le col de la vessie (*Mul.* I 7, édit. Littré VIII, 1853, p. 34 ; *Mul.* II 128, *ibidem*, p. 274).

Maladies des femmes en présentent une plus originale, le cas où la strangurie survient à la suite de l'administration d'un médicament, étonnamment une boisson³². Il semble par ailleurs que trois autres chapitres du même traité présentent la configuration selon laquelle un traitement réservé à la gynécologie entraîne la strangurie³³. Nous voyons ainsi que les conditions d'apparition de la strangurie dans les ouvrages spécialisés de gynécologie non seulement sont exclusivement liées à l'anatomie génitale de la femme, mais surtout qu'elles peuvent même dériver directement de la thérapie gynécologique spécialisée, alors que l'on trouve des étiologies très générales dans le reste du *Corpus*³⁴.

Pour en venir aux différents traitements de la strangurie dans l'ensemble du *Corpus hippocratique*, l'on n'est guère surpris de les trouver en majorité dans les traités gynécologiques, puisque ceux-ci concentrent la plupart des recettes du *Corpus*. De la même manière, il est aisé de constater que les remèdes diffèrent sensiblement entre les ouvrages que nous appelons spécialisés et ceux que nous appelons généraux. Il existe néanmoins des points de comparaison, comme les applications chaudes mentionnées par le traité des *Fistules*, dont j'ai parlé plus haut, et qui rappellent sans y correspondre exactement la pratique gynécologique des pessaires. Par ailleurs, une proposition aphoristique d'*Épidémies II* recommande le vin pur, ingrédient qui, selon certaines lectures symboliques, serait privilégié en gynécologie en raison de sa couleur analogue au sang, le flux gynécologique principal³⁵. Si l'on retient cette convergence, on choisit d'adhérer à une approche de la pharmacopée hippocratique différente, et pourtant absente du discours des médecins eux-mêmes, qui consisterait à repérer des substances particulièrement symboliques – auxquelles la rose appartient – dont l'appellation, la forme ou la couleur, rappellent des éléments

³² HP, *Nat. Mul.* XXXII 3, édit. Bourbon 2008, p. 29 et *Mul.* II 135, édit. Littré VIII, 1853, p. 306. Il s'agit dans le premier cas d'une potion emménagogue à boire, susceptible de provoquer douleur et strangurie. *Maladies des Femmes II* évoque une boisson à base de cantharide, à administrer en cas de non-retour des règles, après un traitement émollient destiné à remettre la matrice en place.

³³ Au c. 84 du premier tome de *Maladies des Femmes (Mul. I)*, édit. Littré VIII, 1853, p. 210), la mention de la maladie intervient à la fin d'un catalogue de recettes de pessaires destinés à purger la matrice. Après l'administration d'un pessaire à base de cantharide, l'auteur évoque les cas où de la douleur survient, ainsi que de la strangurie, en présentant les remèdes appropriés, de sorte qu'il est vraisemblable que l'affection résulte directement de ce genre de traitement, qui, par définition, peut paraître irritant. De même, dans le deuxième tome de *Maladies des Femmes (Mul. II)*, édit. Littré VIII, 1853, p. 404), au c. 209, c'est l'administration de pessaires – dont la composition n'est pas indiquée –, ainsi que la purgation qu'ils entraînent qui peuvent causer des douleurs, parfois accompagnées de strangurie. Enfin, au c. 206 cette fois, p. 400, ce ne sont plus des pessaires mais une fomentation purgative de la matrice qui est susceptible de provoquer la strangurie.

³⁴ Comme l'étiologie climatique d'*Airs, Eaux, Lieux*, qui attribue la strangurie à la consommation d'eaux provenant de différentes sources (HP, *Aër.*, édit. Jouanna 1996, p. 208-209), ou celle extraite du c. 23 de *Nature de l'homme* qui veut que la maladie appartienne aux affections qui descendent de la tête (HP, *Nat. Hom.*, c. 23, édit. Jouanna 2002, p. 220-221). Enfin, selon le traité *Maladies II* (HP, *Morb. II*, édit. Jouanna 2003, p. 142) la strangurie résulte de la descente des humeurs.

³⁵ HP, *Epid. II*, édit. Littré V, 1846, p. 136, à comparer avec la recommandation de boire du vin doux en *Maladies des Femmes I* (HP, *Mul. I* 84, édit. Littré VIII, 1853, p. 210) en *Maladies des Femmes II* (HP, *Mul. II* 206, édit. Littré VIII, 1853, p. 400). Sur les rapports entre le sang féminin et une forme de thérapie par le vin, voir par exemple Villard 1999. On pourrait néanmoins nuancer cette exclusivité féminine en considérant que le vin constitue une ressource essentielle dans le régime alimentaire ancien, et qu'à ce titre il se retrouve naturellement dans les ouvrages qui détaillent le plus des recettes thérapeutiques inspirées de cette alimentation.

féminins³⁶. Enfin, les traités gynécologiques tout comme le traité des *Affections* évoquent un traitement sous forme de boissons diurétiques³⁷. Ce dernier ouvrage préconise également des bains chauds, un aspect que l'on retrouve en gynécologie, sans pour autant faire partie d'une thérapie sexuée, bien plutôt d'un ensemble de pratiques communes à la thérapeutique hippocratique³⁸. Hormis ces exceptions, force est de constater que le traitement de la strangurie dans les traités gynécologiques prend naturellement une forme gynécologique, c'est-à-dire que les auteurs préconisent différentes thérapies qui ne s'appliquent qu'à l'anatomie génitale féminine, qu'on trouve par conséquent uniquement dans les ouvrages spécialisés. Nous voyons ainsi qu'il existe deux autres pratiques thérapeutiques qui ne conviennent qu'à un public féminin. D'abord, ce que l'auteur de l'édition française de référence, É. Littré, appelle « injection », et qui correspond à ce qu'on qualifierait aujourd'hui de « lavement », mais appliqué à la matrice – on en trouve deux occurrences dans *Maladies des femmes*³⁹. Ensuite le traitement par vapeur ou humidité chaude, appelé fomentation, qui peut consister en des séances pendant lesquelles on dirige de la vapeur chaude vers l'entrée de la matrice, ou – plus rarement – en des contacts directs d'un linge chaud et humide sur le bas-ventre⁴⁰. Nous nous retrouvons à nouveau face à des pratiques thérapeutiques exclusivement réservées à la gynécologie, et qui participent vraisemblablement de la thérapie par les odeurs, puisqu'on les rencontre généralement à l'occasion de rétention de flux sanguins, ou de déplacements utérins. Encore une fois, au regard de ces méthodes gynécologiques pour traiter la strangurie, il est remarquable que, parmi les nombreuses occurrences de la maladie dans le corpus gynécologique, on ne trouve nulle part la mention de pessaires affectés à cette fonction.

Au terme de cette enquête, il ne fait pas de doute d'un côté que le traitement féminin de la strangurie, tel qu'il apparaît dans les traités gynécologiques, s'attache en grande partie à considérer la femme dans ce qu'elle a de visiblement différent de l'homme, bien qu'il s'agisse d'une maladie affectant les deux sexes. Ce point n'a rien de surprenant compte tenu de la zone affectée par la maladie. Il semble d'un autre côté que ce même traitement, concernant une patiente qui apparaît dans un traité général, résiste à une référence exclusivement gynécologique. La femme – comme ce qui semble se passer ailleurs lorsqu'une femme est confrontée à une maladie commune aux deux sexes – est considérée de manière presque identique à un malade de sexe masculin.

³⁶ Sur les interprétations symboliques de la rose voir Totelin 2009 p. 204, p. 210 et p. 213.

³⁷ HP, *Nat. Mul.* c. LXI, édit. Bourbon 2008, p. 70 ; HP, *Aff.* c. 28, édit. Littré VI, 1849, p. 240.

³⁸ Le c. VIII de *Nature de la femme* (HP, *Nat. Mul.*, édit. Bourbon 2008, p. 11), recommande ainsi un bain de siège à l'eau chaude, traitement que l'on retrouve dans plusieurs catalogues de recettes gynécologiques (HP, *Nat. Mul.* c. XXXII 3, édit. Bourbon 2008, p. 29 ; *Mul.* I 78, édit. Littré VIII, 1853, p. 178 ; *Mul.* I 84, *ibidem*, p. 210 ; *Mul.* II 206, *ibidem*, p. 400). Voir également *Mul.* II 135, édit. Littré VIII, 1853, p. 306 et *Mul.* II 210, *ibidem*, p. 406.

³⁹ HP, *Mul.* I 90, édit. Littré VIII, 1853 p. 216, et *Mul.* II 209, *ibidem*, p. 404.

⁴⁰ Sur cette pratique, et sa voisine, la fumigation, voir Gourevitch 1999.

Bibliographie

Sources

Bourbon F. éd. (2008) : HIPPOCRATE, *Nature de la femme*, Paris, Les Belles Lettres (CUF).

Joly R. éd. (1978) : HIPPOCRATE, *Des Fistules*, Paris, Les Belles Lettres (CUF).

Jouanna J. éd. (1996) : HIPPOCRATE, *Airs, Eaux, Lieux*, Paris, Les Belles Lettres (CUF).

Jouanna J. éd. (2002) : HIPPOCRATE, *Nature de l'homme*, Akademie Verlag, Berlin (CMG).

Jouanna J. éd. (2003a) : HIPPOCRATE, *Épidémies V et VII*, Paris, Les Belles Lettres (CUF).

Jouanna J. éd. (2003b) : HIPPOCRATE, *Maladies II*, Paris, Les Belles Lettres (CUF).

Litré É. éd. (1840) : HIPPOCRATE, *Épidémies I*, Paris, J.-B. Baillière, vol. 2.

Litré É. éd. (1844) : HIPPOCRATE, *Aphorismes*, Paris, J.-B. Baillière, vol. 4.

Litré É. éd. (1846a) : HIPPOCRATE, *Prénotions Coaques*, Paris, J.-B. Baillière, vol. 5.

Litré É. éd. (1846b) : HIPPOCRATE, *Épidémies II*, Paris, J.-B. Baillière, vol. 5.

Litré É. éd. (1849) : HIPPOCRATE, *Affections*, Paris, J.-B. Baillière, vol. 6.

Litré É. éd. (1851) : HIPPOCRATE, *Maladies IV*, Paris, J.-B. Baillière, vol. 7.

Litré É. éd. (1853) : HIPPOCRATE, *Maladies des femmes I et II, Femmes stériles*, Paris, J.-B. Baillière, vol. 8.

Références

Bonneau M. (2017) : «Phaétousa et Nannô : deux femmes qui se transforment en hommes (*Épidémies VI 8 c. 32*)», *Revue des Études Grecques*, 130, Juillet-Décembre 2017, pp. 347-374.

Dean-Jones L. (1994) : *Women's bodies in Classical Greek Science*, Clarendon Paperbacks, Oxford.

Gourevitch D. (1999) : « Fumigation et fomentation gynécologiques », dans *Aspetti della terapia nel Corpus Hippocraticum*, actes du IX^e colloque international hippocratique, Pise, septembre 1996, , Florence, p. 203-217.

Hanson A. E. (1989) : « Diseases of Women in the Epidemics », dans G. Baader et R. Winau éd., *Die Hippokratischen Epidemien*, in *Sudhoffs Archiv*, Beiheft 27, p. 38-51.

King H. (1998) : *Hippocrates' woman : Reading the female body in Ancient Greece*, Routledge, Londres/New-York.

Kühn J.-H. et Fleischer U. (1989) : *Index Hippocraticus*, et al., Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen.

Langholf V. (1990) : *Medical Theories in Hippocrates Early Texts and the 'Epidemics'*, W. de Gruyter, Berlin/New-York.

López-Férez J. A. (1990) : « La strangurie dans le Corpus hippocraticum », dans Paul Potter, G. Maloney, J. Desautels éd., *La maladie et les maladies dans la Collection hippocratique*, Actes du VI^e Colloque international hippocratique, éd. du Sphinx, Québec.

Totelin L. M. V. (2009) : *Hippocratic Recipes*, Brill, Leiden/Boston.

Villard L. (1999) : « Tant de vin pour soigner les femmes », dans *Aspetti della terapeia nel Corpus Hippocraticum*, Actes du IX^e Colloque international hippocratique, Florence, p. 219-234.